

## PROTOCOLE DE SORTIE DE GREVE

Dans le cadre du préavis de grève reconductible déposé le 5 janvier 2021 par les organisations syndicales CGT, SNJ et SUD, à partir du 18 janvier 2021, concernant l'ensemble des personnels du Réseau régional France 3 (hors Corse), la direction a rencontré les représentants des trois organisations syndicales signataires les 8, 12, 14 et 26 janvier 2021 en visioconférence.

La Direction a bien entendu les inquiétudes des salariés à propos du nouveau rendez-vous du 18 heures 30, les moyens qui y sont affectés et les conditions de travail des salariés concernés. Ainsi, afin de disposer d'une vision précise et partagée des différentes situations et de la définition de priorités, la direction propose :

Au plus vite, des réunions extraordinaires des IP élargies aux délégués syndicaux dans toutes les antennes. Dans les directions régionales à plusieurs antennes, des réunions conjointes des instances de proximité concernées pourront être organisées. Les thèmes de ces réunions auront pour objectif :

- a. D'examiner les conditions d'exécution du 18H30 tant sur les plans organisationnels que des conditions de travail. A cette occasion, la proposition éditoriale pourra être discutée en vue d'une évolution à moyen ou long terme,
- b. De définir les solutions pérennes qui seront mises en œuvre afin de lever les gênes et contraintes pour l'exécution du projet. Dans l'attente de la finalisation de ces travaux FTR mettra à disposition des antennes régionales et à leur appréciation, jusqu'à la fin des vacances d'hiver toutes zones, des modules régionaux de substitution qui pourront être utilisés au cas par cas. Par ailleurs, des renforts pourront être mobilisés sous la forme d'ETP non permanents.
- c. Les compte-rendus des IP, assortis de préconisations le cas échéant, seront transmis à la commission économie-structure du Réseau France 3 qui, pour l'occasion revêtirait une composition exceptionnelle. Cette dernière sera élargie, outre les membres statutaires de celle-ci, à cinq élus du CSE Réseau France 3 ainsi qu'un représentant de chaque organisation syndicale représentative dans le réseau régional. Par ailleurs un membre de la DSQVT sera présent afin d'apporter une expertise en matière de risques primaires dans le cadre de la santé au travail,
- d. La commission examinera avec la direction du réseau, les solutions opérationnelles et les plans d'actions définis en concertation avec les instances de proximité tant leur nature que leur planning.

.../...  
.../...

Les parties conviennent de la nécessité, tant pour le 18 heures 30 que pour, plus globalement, la mise en œuvre du projet de régionalisation de la poursuite de cette démarche de co-construction dès lors qu'elle aura été validée de part et d'autre.

Ce protocole d'accord engage la Direction et sa signature vaut levée du préavis.

Paris, le 31 janvier 2021

Pour la CGT

Danilo Comodi DSC

Pour le SNJ

Raoul Advocat

Pour SUD

Jean-Luc Olivier  
Délégué syndical  
recoeur

Pour la Direction

**francetélévisions**

**Olivier GODARD**

Directeur des ressources humaines  
France 3